

## **1. Identification du pouvoir adjudicateur / acheteur public**

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31/ 29 - E-mail : [commande-publique@villeneuveloubet.fr](mailto:commande-publique@villeneuveloubet.fr)

Adresse Internet du Pouvoir Adjudicateur : [www.villeneuveloubet.fr](http://www.villeneuveloubet.fr)

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

## **2. Procédure de passation**

Marché public passé selon une procédure adaptée en application des Articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres Pouvoir Adjudicateur.

## **3. Objet du marché et caractéristiques principales**

Code CPV : 50343000 - Services de réparation et d'entretien de matériel vidéo

32323500 - Système de surveillance vidéo

35120000 - Systèmes et appareils de surveillance et de sécurité

Le marché a pour objet la réalisation des prestations nécessaires en vue d'assurer la maintenance du système de vidéo-protection de la Commune.

Conformément aux articles L. 2125-1, R.2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, le marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et ce dans les proportions suivantes :

**Maximum annuel : 70.000 Euros H.T**

Les matériels et équipements dont il convient d'assurer la maintenance comportent les principaux dispositifs physiquement et fonctionnellement liés suivants :

- Les équipements de terrain du système de vidéo protection (caméras, codeurs, stockeurs, armoire de rue, ...) répartis sur différents sites de la commune.
- Les équipements de sonorisation et d'interphonie intégrés dans le système d'exploitation
- Le système de supervision situé dans les locaux de la Mairie appelé Centre de Protection Urbain ou CPU.
- Un dépôt d'exploitation dans les locaux de la Gendarmerie de Villeneuve Loubet.

Le système de vidéo-protection urbaine est centralisé au Poste de Police Municipale, sis 2 avenue de la Libération à Villeneuve Loubet, dans un local sécurisé sous contrôle d'accès.

Ce dernier surveille les principaux axes de circulation du territoire communal et certains parkings. Le nombre de caméras (fixes, dômes et lecture de plaques) en fonctionnement est de 94 : 66 dômes dont 16 avec une couronne de 4 objectifs fixes en complément / 4 bornes ou platines d'appel d'urgence incluant interphonie et caméra fixe / 24 caméras fixes.

En application de l'article L. 2112-5 du Code de la Commande Publique, le marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un (01) an ferme.

Une reconduction expresse sera possible deux (02) fois par période équivalente à un (01) an.

Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes ne sont acceptées pour le présent marché.

## **4. Visite facultative**

Une visite facultative des sites concernés par le présent marché pourra être organisée sur demande d'un candidat.

L'organisation des visites s'organisera entre le 09 et le 28 avril 2025 (cf article 4.2 du R.C.)

## **5. Conditions de participation**

Le marché sera attribué soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**En respect du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public fait le choix d'examiner les offres avant les candidatures.**

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opérera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

**6. Examen des offres**

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique (60 points) – le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Offre financière proposée (40 points).

**7. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres**

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

**Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.**

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Mercredi 30 avril 2025 à 11 heures 00.

**8. Modalités essentielles de financement et de paiement.**

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants du Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opérera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir par mandat administratif, après service fait (à compter de la réception de la demande de paiement transmise par le Titulaire à la Commune), dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de ce dispositif sont précisées par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

**9. Date limite de remise des offres**

Mercredi 30 avril 2025 à 11 heures 00.

**10. Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

**11. Renseignements complémentaires**

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : [www.marches-securises.fr](https://www.marches-securises.fr)

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**12. Date d'envoi de l'avis à la publication**

Le 04 avril 2025